

**RAPPORT DE LA REUNION D'INFORMATION DES
POPULATIONS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT D'UNE
FORET AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DZENG.**

Lieu : Salle de réunion de la commune de Dzeng

Date : 02 avril 2008

Rapporteur :

Le Délégué Départemental des Forêts et
de la Faune du Nyong et So'o

Président :

Le Préfet du Département du Nyong et So'o,
*représenté par le Sous-préfet de l'arrondissement
de Dzeng*

SOMMAIRE

	Pages
O. INTRODUCTION	1
I. Mot introductif de Monsieur le Sous-préfet, représentant le Préfet du Département du Nyong et So'o ;.....	2
II. Informations et sensibilisation sur le projet de classement de la forêt :	3
2.1. Réponses aux questions posées par l'assistance	3
2.2. Intervention du maire de Dzeng au sujet du projet.	5
III. Présentation du rapport de la précédente réunion	5
IV. Enregistrement des faits matériels soutenant les réserves et réclamations des populations (Titres fonciers, champs, carrières, habitations, ...)	5
V. Elaboration d'un programme de descente sur le terrain d'une mission d'étude pour examiner les faits soutendant les réserves et réclamations.	6
VI. Clôture de la séance par Monsieur le Sous-préfet, représentant le Préfet du Département du Nyong et So'o.	6
ANNEXE 1 Message porté : invitation à la réunion du 02 avril 2008	
ANNEXE 2 Feuille de présence.	
ANNEXE 3 Programme d'action	
ANNEXE 4 Délibération du Conseil Municipal.	

RAPPORT DE LA REUNION D'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT D'UNE FORET AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DZENG.

(Six pages, celle-ci incluse)

O- INTRODUCTION.

La présente réunion s'est tenue le mercredi 02 avril 2008 dans la salle de réunion de la commune de Dzeng sous la présidence du Sous-préfet de l'arrondissement de Dzeng, Monsieur Oumbé F. Christophe, représentant le Préfet du département du Nyong et So'o empêché (Cf. invitation par MP en annexe 1). Elle fait suite à celle tenue à Mbalmayo en date du 13 mars 2008 à l'attention des élites locales et a pour objectif d'informer et de sensibiliser, avec l'appui des ces dernières, les populations – en particulier celles dites riveraines de la forêt en question - sur le projet de classement d'un massif forestier de 25 182 hectares pour le compte de la commune de Dzeng. La réunion s'est ouverte à 13 heures 40 minutes. Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Nyong et So'o, Monsieur Nankia Tatang Jean-Hilarion a assisté le président qualité de rapporteur.

Ont également pris part à cette rencontre :

- une mission du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) composée de Madame BALEMOG Jeanne, Délégué Provincial des Forêts et de la Faune du Centre, Chef de mission et de OM BILLONG Godefroys Chef de service des aménagements au MINFOF ;
- les paysans, les élites et les Conseillers municipaux, au nombre total de 30 personnes (Cf. liste des participants en annexe 2) ; et,
- le commandant la brigade territoriale de Dzeng ;

La réunion s'est déroulée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Mot introductif de Monsieur le Sous-préfet, représentant le Préfet du Département du Nyong et So'o ;
2. Informations et sensibilisation sur le projet de classement de la forêt :
 - réponses aux questions posées par l'assistance ;
 - intervention du maire de Dzeng au sujet du projet ;
3. Présentation du rapport de la précédente réunion ;
4. Enregistrement des faits matériels soutenant les réserves et réclamations des populations (Titres fonciers, champs, carrières, habitations, ...) ;
5. Elaboration d'un programme de descente sur le terrain d'une mission d'étude pour examiner les faits soutenant les réserves et réclamations ;
6. Clôture de la séance par Monsieur le Sous-préfet, représentant le Préfet du Département du Nyong et So'o .

I. Mot introductif de Monsieur le Sous-préfet, représentant le Préfet du Département du Nyong et So'o ;

Après les formalités de bienséance à l'égard des participants, le propos du préfet s'est articulé sur les trois principaux points suivants : un rappel du niveau d'avancement du processus de classement de la forêt communale ; le rôle attendu des élites dans ce processus ; Le principal sujet à l'ordre du jour ; et enfin le mot d'ordre à respecter tout au long des débats.

S'agissant du niveau d'avancement du processus de classement de la forêt, il a été dit que la présente réunion s'inscrivait comme étant la deuxième sous étape d'enregistrement et de discussions sur les réactions des concernés à l'avis au public du 23 janvier 2008, notamment la réaction des populations. A ce sujet, un programme d'action avait été auparavant conçu par le Préfet du Nyong et So'o en date du 28 mars 2008 en collaboration avec le Maire de Dzeng (Cf annexe 3). Ce plan prévoit pour la présente réunion : l'enregistrement des réserves et réclamations ; la réception des documents sur les projets en exécution ou en cours d'élaboration ; la planification des descentes sur le terrain par une Commission technique chargée d'examiner les différents projets.

Pour ce qui est du rôle attendu des élites, le président a rappelé qu'il était de leur devoir citoyen de bien éclairer les populations et de les sensibiliser à l'adhésion à ce projet de développement qui recherche leur bien-être de façon durable à travers de multiples opportunités de créations d'emplois et de décentralisation du pouvoir de gestion des ressources forestières à leur niveau.

En ce qui concerne le principal sujet à l'ordre du jour, le président de séance a révélé qu'il s'agira dans un premier temps d'enregistrer les pièces et documents matériels soutenant les réserves et réclamations des populations qui peuvent être des titres fonciers, des champs, des habitations, ou d'importants projets de développement agricole, pastoral ou minier en élaboration ou en cours d'exécution. Dans un deuxième temps, d'élaborer un programme de descente sur le terrain d'une mission d'étude technique chargée d'évaluer les dites réserves et réclamations.

Le mot d'ordre quant à lui a été l'invitation de l'assistance à dépassionner et dépolitiser les débats afin de concentrer les énergies sur la recherche de l'intérêt général et le développement de la localité. La parole a été par la suite remise à l'assistance pour des questions de compréhension du projet.

II. Informations et sensibilisation sur le projet de classement de la forêt :

2.1. Réponses aux questions posées par l'assistance

La méthode une question – une réponse a été utilisée. Ainsi sept personnes ont posés des questions auxquelles les réponses ont été apportées par les responsables de la mission commise par le Ministre des Forêts et de Faune, le Président de séance et le Rapporteur.

1. Questions de M. Asseng Dominique.

- Est-ce que la seule demande de classement de forêt suffit pour affirmer le bien fonder d'un projet ? Le processus pour le classement est-il respecté ?
- Quel est le programme d'exploitation du projet en question, et les réalisations attendues ?
- Il y a actuellement une exploitation forestière en cours dans la forêt choisie, exécutée par la société forestière IPL : les clauses ne sont respectées et on note sur le terrain plusieurs exactions car il n'existe aucun programme de gestion des cotes part en argent remises pour les populations.

Réponses :

- La demande de classement d'une forêt communale à Dzung a été faite par la voix autorisée par la loi, qui est celle du maire. Cette demande a eu l'aval du conseil municipal, organe représentatif des populations au sein de la commune. Ces faits cautionnent la recevabilité du projet au niveau du Ministère des Forêts et de la Faune dans la mesure où celui-ci (le projet) est en conformité avec les directives des politiques de développement actuelle du Cameroun ; à savoir la décentralisation des pouvoirs et ressources, et le développement local ;
- Le processus de classement est bel et bien respecté, conformément aux procédures prévues ;
- Le programme d'exploitation de la forêt et les réalisations attendues sont des sujets qui seront examinés au cours des prochaines étapes de l'avancée du projet, notamment après que la forêt ait été effectivement attribuée à la commune de Dzung ;
- La société forestière IPL exploite suivant une Autorisation de Récupération de Bois (ARB) dont les accords et les conventions ont été engagés avec l'Etat central à travers le MINFOF. Dans cette forme de contrat, seul le MINFOF est chargé du contrôle et du suivi de la régularité des engagements et très souvent les populations ne sont pas très bien informées. Dans le cas d'une forêt communale par contre, les populations sont fortement impliquées dans toutes prise de décisions et tout particulièrement sur la gestion des ressources financières générées.

2. Commentaire d'un participant.

- Les populations n'ont pas été suffisamment impliquées dans la conception du projet, si bien qu'elles ne le comprennent pas. Actuellement sur le terrain une

activité de démarcation des limites de la forêt est en cours sans que l'on ne comprenne ce qui se passe.

Réponses :

- Les populations seront mieux informées sur le projet au fur et à mesure que le processus avancera. Cette tâche incombe aux élites de la localité et aux différentes structures d'encadrement dont tout particulièrement les services du Ministère des Forêts et de la Faune.
- En ce qui concerne la démarcation des limites, le tracé effectué permettra aux villageois, ceux là qui n'ont pas l'aptitude de décrypter une carte, de se rendre compte concrètement de l'espace convoité pour la forêt communale.

3. Commentaire d'un participant.

- Il y a à craindre que les rapports des différentes réunions soient tripatouillés en faveur de la réalisation du projet.

Réponses :

- Il est prévu à l'ordre du jour, la restitution du rapport de la précédente réunion pour validation. Il en sera ainsi tout au long du processus afin que nul n'en ignore.

4. Commentaires d'un participant.

- Il faudra bien consigner dans les différents rapports que les droits d'usage des populations seront préservés.
- Les populations sont les propriétaires coutumiers des terres sur lesquelles elles exercent des activités productrices pour leur survie. Le projet actuel hypothèque fortement ces droits d'autant plus qu'il occupera 25 000 hectares de superficie c'est-à-dire le tiers de la superficie de l'arrondissement de Dzeng.

Réponses :

- Les droits normaux d'usage des populations seront préservés, la loi l'impose. La superficie convoitée pour la forêt communale n'hypothéquera en aucun cas ces droits, car le plan d'aménagement de la forêt prendra compte ces aspects.

5. Question de IP2 BESSALA ZEH

- Les bloc I et II visé pour la forêt communale sont entièrement occupés par les champs des populations ;

Réponses :

- Une commission technique descendra sur le terrain à la suite de cette réunion pour examiner cette déclaration ;

6. Observation du Représentant des populations de Zouassi

- Il est souhaitable que la matérialisation des limites soit réalisée pour savoir les champs qui se retrouvent dans l'espace choisi pour la forêt communale.

7. Intervention du Chef du village Assock

- Parlant au nom de sa communauté, il demande que son village soit exclu du projet de forêt communale car l'actuel maire n'avait rien fait pour eux à lors qu'il était député à l'assemblée nationale ;

Se rendant compte une fois de plus du déficit d'information des populations, le président de la séance a donné la parole au maire de Dzeng.

2.2. Intervention du maire de Dzeng au sujet du projet.

Le Maire a de nouveau présenté le projet en s'appuyant sur les mêmes arguments que lors de la réunion d'information des élites tenues à Mbalmayo. Il a souligné pour ce qui est de l'un des éléments décisif de la genèse et de la participation des populations au projet, qu'à l'issus des débats du conseil municipal sur le sujet, celui-ci avait validé le projet par un vote à 100%, donnant ainsi quitus au maire pour l'engagement du processus devant aboutir à sa mise en œuvre. Une copie de la déclaration du conseil a été remise (cf. Annexe 4). Et justement cette mise en œuvre reposera sur des actions participatives et concertées avec les populations, à travers des comités Paysans - Forêt représentatifs des populations. Par ailleurs il a une fois de plus pris l'engagement de ne pas mener une quelconque action visant l'obtention d'un titre foncier sur l'espace choisi pour la forêt communale au cours de son mandat. En fin de propos il regrette toutes les incompréhensions actuelles qui couvrent le projet et affirme qu'il continuera à informer et à sensibiliser les populations sur le bien fondé de ce projet, dans le souci du développement de l'arrondissement.

III. Présentation du rapport de la précédente réunion ;

Le rapport de la précédente réunion a été présenté par le rapporteur. Aucun amendement n'a été exigé par l'assistance.

IV. Enregistrement des faits matériels soutenant les réserves et réclamations des populations (Titres fonciers, champs, carrières, habitations, ...) ;

Aucune preuve matérielle n'a été fournie pour justifier les différentes oppositions exprimées contre le projet de forêt communale. Les intervenants soutenant qu'ils n'ont pas de justificatifs à fournir concernant leurs champs de cultures vivrières, leurs plantations et leurs terres coutumières. Face à cette considération, le président de séance a expliqué qu'il s'agissait des titres de propriétés privées ou toutes infrastructures (plantations de moyenne ou grande importance, importants projets) situés dans l'aire convoité pour la forêt communale, et a par la suite a demandé au rapporteur de lire chacune des lettres dites d'oppositions à la forêt communale enregistrée. A la lecture de celles-ci, les différents auteurs présents se sont de nouveau exprimés. A l'issue de cet exercice il est apparu que les oppositions reposaient sur des raisons d'ordre politique, le déficit d'informations et de craintes de ne plus jouir des droits d'usages, et que certaines positions autrefois radicales ont changées en faveur du projet de forêt communale.

La question d'un participant de connaître les villages concernés par la mission d'étude technique qui descendra examiner les infrastructures et les projets a permis de faire la transition pour le dernier point de débat à l'ordre du jour.

V. Elaboration d'un programme de descente sur le terrain d'une mission d'étude pour examiner les faits soutendant les réserves et réclamations ;

La liste des villages concernés par la mission d'étude a été communiquée par le maire. Ce sont :

- Pour la bloc I de 7 108 ha : les villages Zoassi, Essong, Abam et Aka'a, Bikok, Endoum, Ngat I, Nkongmedzap, Adzap Elon ;
- Pour le bloc II de 11 360 ha : les villages Ebomkop I et II, Ayan, Awae, Biyebe, Mekom, Adoum, Ngat II, Ekingili, Mebengadzomo (Atega), Assok, Obofianga, Otongan, Endoum, Abang I, Dzung village ;
- Pour le bloc III de 6 714 ha : les villages Mbembe, Akak, Ndzandouan, Ngoulminanga, Atega, Ebabot.

Certains villages sont concernés par deux blocs à la fois.

Les élites présentes ont souhaité que la date de descente de la mission technique soit fixée dans deux semaines à partir de la date présente, pour permettre aux populations de se préparer suffisamment pour la recevoir. Il a été entendu que les dates seront arrêtées par Monsieur le Préfet du Nyong et So'o.

VI. Clôture de la séance par Monsieur le Sous-préfet, représentant le Préfet du Département du Nyong et So'o.

Le président de la séance a remercié les uns et les autres pour le temps qu'ils ont consacré et pour leur participation aux débats, et sur ce, a déclaré la séance levée : il était 17 heure 45 minutes.

PROVINCE DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET
SO'O

PREFECTURE DE MBALMAYO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MESSAGE PORTE

De : PREFET DU NYONG ET SO'O Mbalmayo

A

- Monsieur le Sous-préfet de Dzeng ;
- Le Maire de la commune de Dzeng ;
- Les Conseillers municipaux ;
- Les Chefs traditionnels des localités concernées;
- Les Elites extérieures et intérieures de l'arrondissement de Dzeng des localités concernées ;

N° _____ / MP / J10 / du 04 mars 2008-03-04

Texte :

H.V.F.C. STOP Procéderai mercredi 02 avril 2008 à 10 heures salle de réunion de la Mairie de Dzeng STOP Réunion d'information des populations suite réunion d'information des élites du 11 mars 2008 et publication avis au public n° 0005 / MINFOF / SG / DF / SDIAF / SC du 23 janvier 2008 relatif classement forêt au profit Commune Dzeng STOP Présence tous vivement souhaitée STOP U.I.S. STOP et Fin.-

Vu, Bon à porter

LE PREFET

Mbalmayo le 28 mars 2008

REUNION DE SENSIBILISATION DES
POPULATIONS SUR LE PROJET DE LA
FORET COMMUNALE DE DZENG.

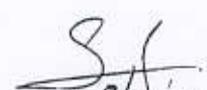
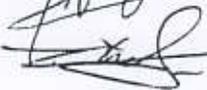
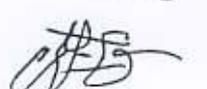
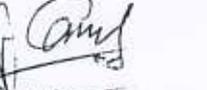
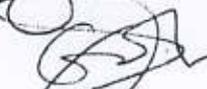
FEUILLES DE PRESENCE.

DZENG LE 02 AVRIL 2008

n°	Noms & Prénoms	Fonctions	Signature
1	Auchi Michel-Georges	chef Trad - Obofanga	
2	MBIDA NDOUNDA	Conseiller Municipal	
3	MBIDA MEBOUNOU Luc	Conseiller Municipal	
4	ESSAMA ENDA JEAN	conseiller municipal	
5	NKANGNA ADOS	" " "	
6	ENAMA EDOUARD Didier	" " "	
7	NYIMI NYIMI Jean	JANDEB / DZG	
8	Mbida Nnomo Henri	chef tradition	
9	Mbida Abah Paul	conseiller municipal	
10	MBARUA MARCEL	" " "	
11	Nh Tchengué Jacques	" " "	
12	ENAMA Shilomene	présidente SE O GRAPC Dzeng - ville	
13	KANA TOMA	gardiennage OBOFIANGA	
14	Alambama Thomas	notaire	
15	Leh Olomo Placide	Agent-Communal CODE	
16	Alama Marcel	cultivateur OB	
17	Henryomo Thomas Rena	Enseignant	
18	B. Essamer POPO	cultivateur	
19	BORGOU NJOMO	" " "	
20	NEAIBA Joseph	ing. Agro. agricole	
21	Essama Patrick	chef de village	
22	Ekindu S.	NKOUSSIMBA	
23	Enora Essendi	élève	
		cultivateur	

Kou
POPULATION SUR LE PROJET DE LA FORÊT
COMMUNALE DE DZENG

Dzeng le 02 avril 2008

n°	Nom et Prénoms	Fonction	Signature
24	OLOA NKOU Etienne	Information	
25	Koungou Ebanga	- 0 -	
26	Ndemle Veronique	- 0 -	
27	Ntonga Ntsama Boniface	chef du village Biko	
28	NGOSODO BISMARCK	- 0 -	
29	NKOÉ Martin	- 0 -	
30	NNAMA NNAMA Antoinette	- 0 -	
31	NIKOUA ou Zacharie	com. mis de phonomatique plan 2 est	
32	BALOROG Jeanne	DACE	
33	NANKIA TATANG S-H	DDFOF/12640	
34	OM BILONG Godefr	SA/OF/MINIST	

DEPARTEMENT DU NYONG ET
SO'O

PREFECTURE DE MBALMAYO

N° 05 / DP / J10 / du

**REUNIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES
POPULATIONS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT D'UNE FORET
AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DZENG :**

Programme d'actions

Actions	Date d'exécution	Résultats attendus
Création de la Commission	Lundi 31 mars 2008	- Arrêté Préfectoral de création de la commission Départementale chargée d'examiner les réserves et réclamations sur le projet de création de la forêt communale de Dzeng
Réunion à la Mairie de Dzeng	Mercredi 02 avril 2008	- Enregistrement des réserves et réclamations (ou autres oppositions éventuelles) - Réception des documents sur les projets en exécution ou en cours (titres fonciers, plantations agricoles, ...) dans l'espace sollicité pour la forêt communale - Planification des descentes sur le terrain pour examen desdits projets par la Commission chargée d'examiner et d'émettre des avis sur les réserves ou réclamations
Préparation et descente de la Commission sur le terrain pour des constats et évaluations	8 et 9 avril 2008	- Procès verbal des constats et évaluations de la situation des projets chevauchant la forêt
Rédaction du Rapport des réunions d'information et de sensibilisation des populations	11 avril 2008	- Rapport rédigé et restitué

Mbalmayo le 28 mars 2008



LE PREFET

MME ETOUNDI MARIANNE
Présidente de la Section OFRDPC du
Nyong et So'o nord
Cadre à la Campost

Dzeng le, 121 FEV 2008

COPIE

Objet: Forêt communale
de Dzeng

Monsieur le préfet,

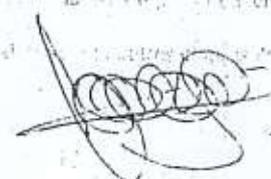
Après avoir lu les termes de l'avis au public N°005 du 23 janvier 2008 affiché il y a de cela quelques jours au bâtiment du nouvel hôtel de ville de DZENG, relatif au projet de forêt communale de Dzeng.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les populations d'Assok-Nkongmedzap-Essong-Zoassi-Aka'a-Adzap elon-Bikok partagent une forêt commune ciblée par ledit projet et s'y opposent fermement à cause d'un manque d'assurance et du flou total imposé par la démarche de l'exécutif municipal qui semble rendre la procédure opaque et esquiver le peuple, foulant au pied les textes régissant les forêts.

Aucun plan d'aménagement n'a été préalablement présenté aux populations et l'information sur le sujet ne parvient que sous forme de rumeur et de conte de fées, semant le doute et la panique dans les esprits.

Aussi voudrais-je exprimer ici le vœu de voir les autorités administratives descendre sur le terrain conformément à la loi en vigueur, afin de toucher du doigt ce manque de doigté des initiateurs du projet dont l'action ainsi engagée loin d'unir les cœurs, sème plutôt la panique.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma parfaite considération.



Mme Etoundi M. I



Reçu le 24.02.08
de la prefecture de
Nyong